



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1011 - Action en faveur du développement des NTIC

**Convention entre le Département du Bas-
Rhin et ERDF pour la pose de fourreaux de
communications électroniques conjointement avec
un ouvrage électrique (chantier Col de Steige).**

Rapport n° CP/2014/533

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une convention avec ERDF, relative à la pose de fourreaux de communications électroniques conjointement avec un ouvrage électrique dans le cadre d'un chantier au Col de Steige.

Le Département du Bas-Rhin porte, conjointement avec la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), document qui qualifie les solutions techniques et les moyens financiers à mettre en œuvre pour fournir à l'horizon 2030, un accès à internet très haut débit (THD) à tous les foyers alsaciens situés en-dehors des zones d'intervention des opérateurs privés (49% de la population).

A cette fin et dans l'attente de la mise en place du futur syndicat mixte qui sera la structure porteuse du SDTAN, le Département entend profiter de l'opportunité de certains grands travaux réalisés par des tiers, pour intégrer des fourreaux d'attente, en anticipation du futur réseau public.

En parallèle, le Département supporte des opérations de montée en débit (MED) qui vise à atténuer très fortement la contrainte de l'affaiblissement du signal internet sur la ligne téléphonique classique, entre le nœud de raccordement des abonnés (ex central téléphonique) et le sous-répartiteur communal (ex armoire téléphonique). Ces opérations, confiées au délégataire NET67, se traduisent ainsi par la mise en place d'une liaison en fibre optique, entre le nœud de raccordement des abonnés et le sous-répartiteur communal et entraînent postérieurement à leur mise en service, l'extinction du signal Wimax (boucle locale radio internet).

De fait, ces opérations de MED se concentrent sur 18 communes où résident effectivement des clients actuels du Wimax, dont la commune de STEIGE, mal couverte en ADSL.

C'est dans ce cadre que le Département a été amené à se rapprocher d'ERDF, qui programmait des travaux d'ouvrage électrique jusqu'au Col de Steige. Le bureau d'études mandaté par ERDF pour le projet d'enfouissement des lignes à haute tension concernant la commune de STEIGE, a intégré la pose complémentaire de fourreaux utiles au futur réseau de communications électroniques, dont la MED de la commune dès cette année.

Il est ainsi proposé de contribuer au surcoût des travaux d'ERDF pour la pose des fourreaux, à hauteur de 112 495,95 € TTC et dont les détails figurent dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Cette participation financière, au-delà de l'opération de MED pour STEIGE, constitue une anticipation du futur réseau alsacien THD, dans la perspective de l'interconnexion des vallées de Villé et de la Bruche.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39235	204-204122-68	600 000,00 €	487 504,05 €	112 495,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et ERDF, relative à la pose de fourreaux de communications électroniques conjointement avec un ouvrage électrique pour le chantier du Col de Steige,

- autorise son président à signer cette convention .

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL